

# Un collectif de riverains mobilisé contre la coupe de platanes



Des membres du collectif Touche pas à mes platanes, dans l'allée. PA. D.

## Des habitants protestent contre le projet de coupe de plusieurs platanes dans le cadre de travaux d'aménagement d'une allée. Le maire leur répond

**L**es futurs travaux d'aménagement de l'allée des Platanes prévoient la réfection la route, la rénovation du parking attenant, ainsi que la gestion des eaux pluviales. Mais ce projet prévoit aussi la suppression de plusieurs platanes. « 19 exactement », s'insurge le collectif Touche pas à mes platanes, constitué de riverains, qui s'inquiète de l'avenir de ces grands arbres emblématiques. « Riveraine de l'allée des Platanes, j'ai vu en mai des employés d'une entreprise d'expertise forestière examiner les 18 arbres de cette allée, explique Anne Luyten, porte-parole du collectif qui comprend également Alain Thibaut, Gwenaël Ruche, Gérard Rodriguez... « Ils ont expliqué que les 18 platanes seront abattus. » Ils apprennent quelques jours plus tard auprès de l'entreprise en charge de la future coupe que « d'autres arbres seront replantés sur la place du parking, mais pas sur l'allée des Platanes ».

## **De 4 à 19 arbres abattus**

Le collectif ne décolère pas depuis cette découverte. Ses membres savaient certes que « la mairie envisageait d'abattre quatre platanes, puisque cela avait été évoqué lors de la première réunion publique concernant les travaux du bourg de Belin en 2021 ». Le maire Cyrille Declercq avait alors expliqué que cela était nécessaire pour aménager l'entrée du parking public. « À aucune autre réunion publique n'a été abordé le sujet de l'abattage des platanes. Pourquoi alors abattre 19 platanes aujourd'hui ? », s'insurgent-ils. Surpris, ils demandent une copie de l'expertise qui préconise, selon le collectif « la coupe urgente d'un seul platane, car il a des champignons. Six sont préconisés à l'abattage en raison d'une cavité creuse, axe dégradé... Cinq nécessitent des soins, voire des coupes de branches. Donc 12 platanes sur 19 ne nécessitent absolument pas d'être abattus. » Aujourd'hui, le sort des platanes est entre les mains de la préfecture, qui décidera in fine. En effet, comme le stipule la loi, le maire, Cyrille Declercq, a posé, pour les abattre, une demande de dérogation auprès de la préfecture. Une disposition obligatoire de l'article 350-2. « Pourquoi n'avons-nous pas pu avoir accès au courrier de demande de dérogation ? Cela nous aurait permis de connaître la position de la mairie. »

### **«Comme les humains»**

Cyrille Declercq, maire de Belin-Béliet, un brin énervé par la polémique, explique que l'expertise a permis de déterminer l'état sanitaire et mécanique des platanes. Ainsi, l'un des platanes est « extrêmement dangereux et devra donc être absolument coupé ». Pour d'autres qui sont en très mauvais état, la décision dépendra de la préfecture. Mais promet-il : « ceux qui sont à peu près en bon état, on va essayer de les conserver, car on ne coupe pas des arbres qui ont plus de 80 ans et que les anciens ont toujours connus ! Mais les arbres, c'est comme les humains, ils ont un cycle de vie et au bout d'un moment, il faut les remplacer. C'est normal. » Toutefois, il rappelle qu'une loi de mai 2023 permet de couper des arbres qui sont en alignement dès que l'on réalise des travaux qui améliorent les conditions de vie des habitants. « Ce qui est le cas, sans compter le problème mécanique et sanitaire des arbres. »